

 Règlement intérieur

(mise à jour du 25 juin 2025)

**Article 1 : Vie associative**

Afin de bénéficier des activités proposées par l’association, chaque élève doit s’acquitter d’une adhésion annuelle de 10€ (incluse dans le prix de l’inscription) qui permettra de subvenir aux frais de gestion de l’association.

Chaque adhérent ou ses parents lorsque l’adhérent est mineur, doit, dans la mesure de ses possibilités, participer bénévolement à la vie associative en assistant aux assemblées générales et à la mise en place de manifestations telles que le gala de fin d’année.

**Article 2 : Inscription**

Un nouvel élève peut bénéficier d’un seul cours d’essai gratuit à l’issue duquel il devra confirmer définitivement ou non son inscription. Il sera possible de venir essayer lors des cours suivant le gala de fin d’année ou la semaine de la reprise en septembre.

L’inscription doit être finalisée avant le 30 septembre de l’année en cours.

L’inscription est finalisée lorsque :

* le formulaire d’inscription est rempli,
* le questionnaire de santé et son attestation sur l’honneur sont signés ou le certificat médical est fourni (le cas échéant),
* l’autorisation de captation et utilisation de l’image de l’élève est rendue signée,
* le présent règlement intérieur est rendu signé.
* le paiement du/des activités est fait par l’un des moyens proposés en une ou plusieurs fois,

**Le paiement en ligne par CB permet la finalisation de l’inscription sans document papier.**

Tout les documents sont disponibles sur le site https://ewidanse.fr.

Toute inscription est annuelle. Aucun désistement n’est accepté, sauf en cas de force majeure : raison médicale, déménagement, ou après décision du bureau pour des cas particuliers. Un justificatif (certificat médical, justificatif de domicile...) accompagnera la demande de résiliation. Tout trimestre commencé est néanmoins dû.

Les anciens adhérents peuvent se réinscrire avant le forum des associations en ligne via le site d’Ewidanse. Est ensuite ouverte une période d’inscriptions pour les nouveaux adhérents.

**Article 3 : Cours de danse**

Les cours commencent à la date indiquée par EWIDANSE sur le site et les réseaux sociaux et ont lieu jusqu’à la fin de période scolaire en dehors des vacances scolaires et jours fériés.

Chaque élève devra être prêt à commencer le cours à l’heure. Il pourra accéder aux vestiaires 10 min avant son cours et devra veiller à ne pas déranger le cours précédent. L’accès au vestiaire est réservé aux élèves (à l’exception des parents des tous petits) et aux professeurs. En cas de perte ou de vol, l’association ne pourra être tenue responsable.

L’association n’exige aucune tenue particulière sauf à ce qu’elle soit correcte, adaptée à la danse et ne gêne pas les mouvements (legging et collant sans pied, T-shirt, justaucorps). Toutefois, les professeurs pourront préconiser de porter des chaussettes, genouillères, chaussons ou baskets propres si le travail l’exige. Les cheveux devront être attachés de manière à ne pas avoir à se recoiffer pendant le cours.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l’année. Tout retard et absence doit être signalé avant le début du cours au moyen d’un message sms ou whatsapp au professeur.

Le parking n’est pas un terrain de jeux. Nous encourageons les parents à veiller à la sécurité de leurs enfants. Nous ne pouvons être tenus responsables d'incidents survenus en dehors de la salle de danse.

**Article 4 : Le gala**

Chaque année, un gala sera organisé en fin d’année en une ou deux sessions le même jour. Chaque cours y présentera une ou plusieurs chorégraphies. Des élèves pourront après consultation de leur professeur, proposer des créations personnelles.

Des Compagnies de danse ou d’arts du spectacle vivant pourront être invitées à participer au gala.

La semaine précédent le gala, il est impératif que les élèves participent aux répétitions. Un planning de ces répétitions sera fourni avant le gala.

Les professeurs indiqueront aux élèves et/ou à leurs parents la/les tenue.s que devra fournir et porter le danseur. Le choix de la tenue est dicté par le thème de la chorégraphie tout en cherchant l’économie de moyen et en évitant l’extravagance.

L’association investit dans des moyens sonores et lumineux pour valoriser la mise en scène en employant les techniciens de l’Espace Culturel Saint-Exupéry qui lui, nous est prêté par la Mairie. L’entrée sera donc payante y compris pour les familles des danseurs, pour couvrir les frais engagés.

J’ai lu et j’accepte le présent règlement intérieur.

| Nom, Prénom et Signature de l’élève : | Nom, Prénom et Signature du parent de l’élève mineur |
| --- | --- |